

CONVOCAATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil **le vendredi 28 avril 2023 à 20h30.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023.

II - Délibération

- Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Désamiantage : attribution du marché
- Adhésion à un groupement de commandes pour la prestation de transports d'élèves
- Dénomination de rue sur le lotissement du Champ des Blés
- Travaux de voirie 2023
- Attribution des subventions / 2023
- Lancement de la procédure de recensement des chemins ruraux
- Déploiement de la fibre : conventions de servitude sur des parcelles privées communales

III – Compte rendu de réunions

IV – Délégation

Droit de préemption urbain : état des demandes depuis la précédente réunion de conseil.

V – Questions diverses

- Lotissement du Champ des Blés : point sur le chantier en cours.
- Salle du Conseil Municipal : projet d'équipement
- Haies classées : procédure de replantation
- Passage de la fibre : élagage des arbres

VI – Tour de table

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

le 20 avril 2023
le maire, Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 20 avril 2023

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PAPET Didier, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien.

Excusé représenté : BURON Lionel (ayant donné pouvoir à Alain ECALE).

Excusé : PROUST Fabien

Secrétaire : SEIGNEURET Julien

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 17
- Quorum atteint

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023 est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2023-04-01 - Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Désamiantage : attribution du marché

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 17 avril 2023 à 17h00, quatre offres ont été remises par voie dématérialisée.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 18 avril 2023, puis d'une analyse des offres par l'entreprise CEBI de Parthenay (79), chargée de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique (40%) et le prix des prestations (60%).

Monsieur le maire présente le rapport d'analyse des offres (en annexe) et sollicite le conseil municipal afin de retenir une entreprise pour le lot unique de désamiantage.

Après débat, les élus, à l'unanimité :

- valident l'entreprise DI Environnement Ouest à Cholet (49) pour un montant de 21 137,27€ HT soit 25 364,72€ TTC.
- autorisent Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

2023-04-02 - Adhésion à un groupement de commandes pour la prestation de transports d'élèves

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la prestation de transports d'élèves ;

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau marché public de prestation de transports d'élèves va être mis en place à compter du 1^{er} septembre 2023.

Dans un souci de rationalisation de la commande publique, il est proposé de mutualiser ce besoin avec la Communauté de Communes ainsi que les communes du territoire intéressées.

À cette fin, il est nécessaire de formaliser la création d'un groupement de commandes, auquel la commune adhèrera à compter du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme coordonnateur du groupement. À ce titre, elle exercera les missions suivantes :

- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- définir et recenser les besoins,
- élaborer le DCE,
- soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation,
- assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres, le cas échéant,
- rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres,
- réunir la Commission d'Appel d'Offres ou la Commission des marchés pour attribuer les marchés aux prestataires retenus
- rédiger et envoyer les lettres de rejet aux soumissionnaires non retenus,
- rédiger le rapport de présentation, le cas échéant
- transmettre le marché en préfecture pour contrôle de la légalité, le cas échéant,
- signer et notifier le marché,
- procéder à la publication des avis d'attribution, le cas échéant,
- exécuter le marché pour l'ensemble des transports vers les installations intercommunales (médiathèques et centre aquatique)
- adresser une copie du marché notifié à chacun des membres du groupement afin d'en permettre l'exécution pour les transports à la carte.
- rédiger, signer, et notifier les éventuels avenants,
 - représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Chaque membre procèdera ensuite à l'exécution financière et technique du marché pour la partie des prestations lui incombant : émission du bon de commande, vérification du service fait et règlement des factures.

Chaque membre s'engagera à exécuter sa part de marché avec le titulaire du marché conclu en groupement de commandes, conformément à l'étendue de son besoin exprimé avant la publication de l'Avis d'Appel public à la Concurrence.

Chaque membre s'engagera à procéder aux remboursements des trajets non pris en charge par la Communauté de Communes et selon accord préalable des communes concernées.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion au groupement de commandes pour la prestation de transport d'élèves, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2023-04-03 - Dénomination de rue sur le lotissement du Champ des Blés

Monsieur le maire expose au conseil municipal le besoin d'attribuer un nom de rue au niveau du lotissement du « Champ des Blés ».

En effet, les travaux de viabilisation de ce lotissement vont très prochainement se terminer et les adresses doivent être attribuées en vue de la préparation des actes de vente.

Le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 instaure l'obligation de transmettre au cadastre et impôts fonciers la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles uniquement pour les communes de plus de 2000 habitants.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues et des places publiques,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nom de cette voie et de transmettre les informations aux services du cadastre et des impôts fonciers.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de numéroté cette voie communale : n°47
- de nommer cette voie communale : Rue Champ des Blés

2023-04-04 - Travaux de voirie 2023

Au regard du projet de programmation de travaux de voirie sur l'année 2023 ;

Au regard les crédits prévus au Budget Primitif 2023 ;

Monsieur le Maire expose deux devis comparatifs reçus en mairie et joints à la convocation.

Monsieur le Maire sollicite les élus pour décider de la suite à donner à ce dossier.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise M RY de Parthenay (79)
d'un montant de 57 935,30€ HT soit 69 522,36€ TTC
+ l'option s'élevant à 352,60€ HT soit 423,12€ TTC
donc un total de 58 287,90€ HT soit 69 945,48€ TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre à hauteur de 22 500€.

2023-04-05 - Attribution des subventions / 2023

L'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». En conséquence, un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association. Les conseillers intéressés n'ont donc pas participé au vote.

Le 12 avril 2023, la commission des finances a étudié individuellement les demandes reçues. Madame Marie-Claude PAPET expose les propositions de cette commission.

Après débat, les membres du conseil municipal :

- valident les attributions suivantes :

ADMR du St Maixentais	200,00 €	18 voix "pour"	
AFM (Téléthon)	300,00 €	18 voix "pour"	
Amis de l'hôpital	150,00 €	18 voix "pour"	
APE Exireuil	500,00 €	18 voix "pour"	
Association des conciliateurs de justice	100,00 €	18 voix "pour"	
Association Sportive du Collège Denfert Rochereau	150,00 €	18 voix "pour"	
ASP L'estuaire	150,00 €	18 voix "pour"	
Banque alimentaire	500,00 €	18 voix "pour"	
COSEME	2 500,00 €	18 voix "pour"	
Foyer des élèves (EREA) St Aubin le Cloud	50,00 €	18 voix "pour"	
France Adot 79	150,00 €	18 voix "pour"	
Handball Mothais	250,00 €	18 voix "pour"	
Hôpital enfants CHU Poitiers	100,00 €	18 voix "pour"	
L'Orientale Express'	100,00 €	18 voix "pour"	
Maison familiale rurale (Mauléon)	50,00 €	18 voix "pour"	
Mot à Mot	200,00 €	18 voix "pour"	
Prévention routière	100,00 €	18 voix "pour"	
Resto du cœur	300,00 €	18 voix "pour"	
Secours catholique St Maixent	100,00 €	17 voix "pour"	Sortant : BELLECULLE Maryvonne
UDAF (pôle enfance et parentalité)	160,00 €	18 voix "pour"	
ACCA d'EXIREUIL	150,00 €	16 voix "pour"	Sortants : GOUDEAU Anne-Sophie et PROUST Isabelle
Saint Maixent Gym	650,00 €	17 voix "pour"	Sortant : GOUDEAU Anne-Sophie
Secours populaire	100,00 €	18 voix "pour"	
SEP Concorde	600,00 €	13 voix "pour"	Sortants : GAUDET Vincent, NERAULT Alizée, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien, VMIER Sylvie
TOTAL GENERAL :		7 610,00 €	

- conditionnent les versements à la réception des pièces justificatives obligatoires.

2023-04-06 - Lancement de la procédure de recensement des chemins ruraux

La loi « dite 3DS » du 21 février 2022 contient un certain nombre de dispositions destinées à protéger les chemins ruraux. Parmi celles-ci, figure la possibilité, pour les communes, de procéder à un recensement de leurs chemins.

Ce recensement permet de suspendre le délai de prescription acquisitive (pendant 2 ans maximum, dans l'attente de l'enquête et de l'arrêté de recensement).

Les chemins ruraux font, en effet, partie du domaine privé des communes (article L.161-1 du code rural et de la pêche maritime), et de ce fait, ne bénéficient pas de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité des voies appartenant au domaine public. Ils sont susceptibles de faire l'objet de la prescription acquisitive civile, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une appropriation, par exemple de la part de propriétaires riverains.

Conformément à l'article L. 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime, le recensement doit être décidé par délibération du conseil municipal.

Cette délibération suspend le délai de prescription.

La suspension produit ses effets jusqu'à la délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux, prise après enquête publique réalisée en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et selon des modalités fixées par le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022.

Cette délibération ne peut intervenir plus de deux ans après celle décidant de procéder au recensement.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite les élus afin de lancer ou non la procédure de recensement des chemins ruraux.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le lancement de la procédure de recensement des chemins ruraux.

2023-04-07 - Déploiement de la fibre : conventions de servitude sur des parcelles privées communales

Au regard des travaux de déploiement de la fibre sur le territoire d'Exireuil ;

Au regard du besoin d'utilisation du domaine privé communal pour la pose d'armoires ;

Le fournisseur ORANGE sollicite la Commune pour la signature de conventions de servitude sur des parcelles privées communales : AE n°475 située Rue de Chausseroi

AD n°269 située Place de la mairie

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude nécessaires au déploiement de la fibre sur le territoire communal.

III – Compte rendu de réunions

- École (VIVIER Sylvie) : Le programme « l'école de demain » pourrait offrir des aides pour le numérique dans les écoles.

Projet « Notre école, faisons là ensemble » avec des idées d'équipements numériques, d'aménagement autour de l'école, de création d'un bac à boue pour les hirondelles, de plantation d'arbres dans le pré avec un parcours à l'intérieur.

- Communauté de communes « Haut Val de Sèvre » (PAPET Marie-Claude) : Lancement de travaux sur le réseau d'eau potable à Exireuil par l'entreprise BONNEAU (secteurs de St Avold, Les Menottières, la Martinière, La Roche, Bois Chanson, Les Tines, Rue de Béchereau) avec certaines voiries récentes (Monsieur le Maire envisage un éventuel constat d'huissier avant travaux) ; Festival Traverse ! 11 communes participantes pour l'édition 2023 avec 18 spectacles et 119 400€ de budget total.

IV – Délégation

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère les demandes depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : 3 (n°07 à 09/2023)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 3

V – Questions diverses

- Lotissement du Champ des Blés : Monsieur Alain ECALE réalise un point sur les options d'achat.
- Salle du Conseil Municipal : Messieurs Alain ECALE et François LUTTIAU exposent le projet d'équipement de la salle du conseil municipal.

Un écran 3840x2160 coûte entre 5 431€ à 6 479€ HT (écran, support, installation, formation).

Le mobilier (chaises + tables) s'élèverait entre 7 699€ et 10 640€ HT quant au cloisonnement de l'actuelle réserve qui pourrait se transformer en bureau, une première estimation évalue l'aménagement à 8 574€ HT.

Ces points sont mis à débat pour savoir s'il serait utile ou non de poursuivre le ou les projet(s).

Une élue trouve le montant élevé au regard du temps d'utilisation. Il est répondu qu'actuellement nous travaillons avec le matériel à disposition mais que si du matériel plus moderne était présent, les commissions et les élus en général apprendraient à l'utiliser davantage. Il est avancé par certains élus que la commune investit pour les associations (construction récente d'une salle), dans l'école (projet de travaux) et que cet investissement contribuant à l'amélioration des conditions de travail des élus est understandable. Madame Anne-Sophie GOUDEAU rappelle que toutes les classes de primaires et maternelles ne sont pas équipées d'ENI et que pour elle cela reste prioritaire. Il lui a été répondu qu'au collège les classes n'étaient pas équipées de ce type d'outil pédagogique. Madame Anne-Sophie GOUDEAU a indiqué que l'achat de matériel au collège était une compétence départementale et non communale et que dans ce cas le conseil municipal n'avait de pouvoir de décision contrairement à l'achat d'équipement de nos écoles.

Les projets seront donc présentés lors du prochain conseil avec un mois pour éventuellement apporter des modifications et revoir les crédits disponibles.

- Haies : Monsieur Alain ECALE évoque les derniers courriers envoyés aux propriétaires de haies classées. Le constat est qu'aujourd'hui, aucune replantation n'a été effectuée. Après débat, il est décidé de rencontrer un à un les personnes concernées afin de leur rappeler les faits et leur notifier un délai de plantation (hiver prochain) avec une obligation de résultat. Suite à ces entretiens, un courrier formalisera la démarche.
- Passage de la fibre : Monsieur le Maire relate sa récente réunion avec ORANGE concernant le passage de la fibre. Celle-ci, dans notre paysage rural, est principalement acheminée par voie

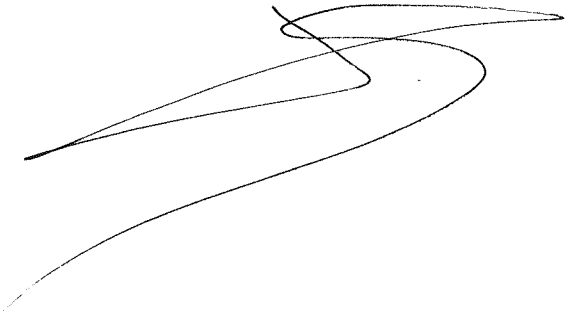
aérienne (sur les poteaux existants). Un gros travail de communication et de dialogue avec les propriétaires et locataires pour l'élagage des arbres va donc être à réaliser par la Commune. Attention, si les travaux d'élagage ne sont pas réalisés à temps, la fibre ne passera pas.

VI – Tour de table

- Prochain conseil municipal : vendredi 26 mai.
- Cérémonie du 8 mai : La cérémonie sera étoffée par la présence d'un piquet d'honneur de l'ENSOA. Un temps sera également consacré à la signature d'un binôme avec l'ENSOA. L'élu référent auprès des armées précise qu'il ne pourra pas être présent pour la cérémonie.
- Rue de la Croix Mouclet : Suite à un accident sur cette voie, un riverain sollicite la commune pour la pose d'un ralentisseur. Certains élus émettent l'idée d'un compteur temporaire pour mesurer la circulation et la vitesse car parfois, le ressenti est trompeur et les vitesses excessives, marginales.
- Pont de l'ascension : Au regard de la fermeture des écoles, la question est posée de fermer les services techniques et administratifs pour le pont de l'ascension. Après débat, les agents seront autorisés à solliciter le vendredi 19 mai (en congés ou RTT), même si cela engendre une fermeture des services.
- Repas des élus : Un repas interne, sans conjoint et à charge des élus, sera organisé le 30 juin afin de maintenir une dynamique de groupe.
- Apéro des associations : Une rencontre est organisée le 3 juin par la SEP afin de réunir les différentes associations d'Exireuil, les élus et les agents municipaux.
- Mur de l'école : Un figuier, présent dans le pré des maternelles, empièterait sur un mur voisin et l'endommagerait. Il sera demandé aux agents d'effectuer un entretien du figuier (et du lierre).
- Service Civique à l'école : Au regard des missions énoncées lors de la précédente réunion, le porteur de ce projet paraît être l'Éducation Nationale et non la Commune. Une demande de renseignements est en cours.
- Dispositif « argent de poche » : Les agents techniques ne sont pas « contre » mais une réserve quant au manque de vestiaire féminin est mis en avant (pour les agents de l'atelier). Une mission à la salle des fêtes peut être envisagée. Il reste à quantifier le temps à rémunérer ainsi que l'organisme partenaire.
- Repas des aînés : Des devis (Le Marmiton et Canivet) sont présentés afin d'assurer le repas des aînés. Le devis du Marmiton est retenu avec, à charge de la commune, la location de vaisselle propre et rendue sale.
- Travaux à l'école : L'association des parents d'élève a déjà déménagé temporairement dans la salle de l'oratoire. Le RAM valide l'utilisation de la salle des familles (sous condition de sécurisation des radiateurs).
- Travaux des agents Bâtiment/Espaces verts/Voirie : Réalisation d'un chemin dans le terrain communal de Beausoleil afin de sécuriser et aménager un passage sécurisé vers la salle des fêtes ; travaux de tonte et de désherbage ; aménagement pour l'accès d'un terrain au niveau du chemin de Badiole ; soucis avec la nouvelle tondeuse ; filets au terrain de foot à changer la semaine prochaine.
- Le document de valorisation financière 2022 : Ce document a été envoyé récemment à l'ensemble des élus.
- Station de trail : Nouveau label pour des parcours de randonnées. Il faut réaliser un dossier de préinscription afin de solliciter ce label. L'idée serait d'inscrire 3 parcours pour Exireuil.
- Médiathèque : Une rando à vélo et lecture est programmée ; fermeture du 24 septembre au 15 octobre pour travaux sur les fissures au niveau de la toiture.
- Aquasevera : Discussion sur le choix de la maintenance du système de détection des noyades (Poséidon) ; nouveaux horaires et nocturnes organisées le jeudi ; validation d'analyses complémentaires mais non obligatoires ; vidange annuelle du bassin ; présence de clubs à la piscine (kayak...).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures et cinquante minutes.

Le secrétaire



le maire

